

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 7 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 08/11/2024
Reçu en préfecture le 11/11/2024
Publié le
ID : 065-216500314-20241107-70_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 29 octobre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Anne DUNAN, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Baptiste GRANGE, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN
Sylvie BIRABEN procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE
Jean Laurent PEREZ procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **23 septembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **23 septembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION FINANCIERE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT DU CENTRE DE VACANCES OXYGERS (70-2024)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le centre de vacances Oxygers se situe en zone d'assainissement non collectif. Cependant, il est possible de procéder au raccordement du site au réseau public d'assainissement collectif, dans le cadre des travaux d'extension du réseau sur la commune d'Arreau. Ces travaux permettent au centre de vacances Oxygers d'anticiper, pour les années à venir, les contraintes techniques, financières et environnementales, liées à l'exploitation d'une installation autonome de filtration des eaux usées du site.

Le Conseil Départemental du Gers participe financièrement à l'opération en versant à la commune :

- une aide de 96 405 € HT soit 75,91% du montant des travaux estimés à 127 000 € HT (estimatif et maximum).
- une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) du raccordement du centre de vacances d'un montant de 11 545 € maximum.

Dans ce contexte, il convient de mettre en place une convention financière entre le Conseil Départemental du Gers et la commune d'Arreau. Monsieur le Maire donne lecture de ce projet.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière pour le raccordement au réseau d'assainissement du centre de vacances Oxygers avec le Conseil Départemental du Gers.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau